Code international de commercialisation des substituts du lait maternel : rapport de situation et ressources

Rapport de situation de 2016 : "L'OMS, l'UNICEF et l'IBFAN ont préparé le premier rapport mondial conjoint sur le statut du Code dans 194 pays. Ce rapport présente son statut juridique, analysant dans quelle mesure les dispositions du Code ont été intégrées dans le cadre juridique national des différents pays.

Il donne des informations sur les efforts consentis par les pays afin de suivre et de faire respecter le Code par l'intermédiaire de la mise sur pied de mécanismes formels."

- Organisation mondiale de la Santé , UNICEF, IBFAN. **Commercialisation des substituts du lait maternel: mise en œuvre du code international à l'échelle nationale. Rapport de situation 2016**. Lire l'article

Une mise a jour a eu lieu en 2018. Il s'agit d'une évaluation de base du guide 2016 sur la fin de la promotion inappropriée des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge :

- World Health Organization, UNICEF, IBFAN. **Marketing of breast-milk substitutes: National implementation of the international code. Status Report 2018.** Lire l'article
- International Code Documentation Centre (ICDC), Infant Baby Food Action Network (IBFAN). Code international de commercialisation des substituts du lait maternel : Résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la Santé. IBFAN. Janvier 2018 . Lire le résumé en français

En 2017, l'OMS a également publié un guide pour mettre fin à la promotion inappropriée des aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.
Ce document précise notamment que les substituts du lait maternel " doivent être compris comme incluant tous les laits (ou produits qui pourraient être utilisés pour remplacer le lait, comme le lait de soja enrichi), sous forme liquide ou en poudre, qui sont commercialisés spécifiquement pour nourrir les nourrissons et les jeunes enfants jusqu'à 3 ans (y compris les laits maternisés et de suite)". Une note note d'information de 4 pages l'accompagne.

- Guidance on ending the inappropriate promotion of foods for infants and young children Implementation manual, 2017
- Clarification on the classification of follow-up formulas for children 6-36 months as breastmilk substitutes

Ces articles sont également disponibles sur demande chez IPA.

Autres ressources au sujet du Code :

Code international de commercialisation des substituts du lait maternel 1981

Hubert Barennes, Guenther Slesak, Sophie Goyet et coll. Enforcing the International Code of Marketing of Breast-milk Substitutes for Better Promotion of Exclusive Breastfeeding. Can Lessons Be Learned? Journal of Human Lactation Vol 32, Issue 1, pp. 20 - 27

La Leche League. **Guide Rapide sur le Code International (OMS)** [en ligne], 2017. Disponible sur : https://www.llli.org/guide-rapide-sur-le-code-international-oms-2/ (consulté le 17/02/2021)

2016 : Les 10 les plus grandes avancées du code OMS

Recommandations de l'OMS et de l'UNICEF

Code international de commercialisation des substituts du lait maternel : un cours en ligne pour se former

Les lois destinées à protéger l'allaitement sont insuffisantes dans la plupart des pays. Communiqué de presse

Rapport 2011 sur la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel - en anglais

Réseau de surveillance et d'appui à l'échelle mondiale pour l'application du Code - en anglais

Publié par : K.M., Documentaliste IPA.

Mise à jour le 17/02/21